

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06479 Numéro SIREN : 823 970 009 Nom ou dénomination : KRISTY
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2021 sous le numéro de dépôt 12673

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE **04 MAI 2021**
SOUS LE N° *RGZ*

AEQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

*Cole certifiée
les jours*

KRISTY

Plaquette
30/09/2020

le Président

Siège Social

149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr



Plaquette 30/09/2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	13
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	14
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	15
0.13	Provisions non déductibles	16
0.14	Bien en location - Suivi des amortissements	17
0.15	2058-C Affectation du résultat	18
0.16	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.17	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.18	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.19	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.20	2059-E Détermination VA produite	24
0.21	2059-F Capital social	25
0.22	2059-G Filiales	26
0.23	Détail des charges constatées d'avance	27
0.24	Détail des produits constatés d'avance	28



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102019	et clos le	30092020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS KRISTY	
SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 RUE PIERRE BEZANCON	
94440 MAROLLES-EN-BRIE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	180
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V4.17.0

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
DOUAI 149 RUE DU 11 NOVEMBRE BP 30215 59503 DOUAI	
Tél: 0327080240	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire: -
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS KRISTY

30092020

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
	(en millions d'euros)
	2017
	2016
	2015
	2014
	2013
	2012
	2011
	2010
	2009
	2008
	2007
	2006
	2005
	2004
	2003
	2002
	2001
	2000
	1999
	1998
	1997
	1996
	1995
	1994
	1993
	1992
	1991
	1990
	1989
	1988
	1987
	1986
	1985
	1984
	1983
	1982
	1981
	1980
	1979
	1978
	1977
	1976
	1975
	1974
	1973
	1972
	1971
	1970
	1969
	1968
	1967
	1966
	1965
	1964
	1963
	1962
	1961
	1960
	1959
	1958
	1957
	1956
	1955
	1954
	1953
	1952
	1951
	1950
	1949
	1948
	1947
	1946
	1945
	1944
	1943
	1942
	1941
	1940
	1939
	1938
	1937
	1936
	1935
	1934
	1933
	1932
	1931
	1930
	1929
	1928
	1927
	1926
	1925
	1924
	1923
	1922
	1921
	1920
	1919
	1918
	1917
	1916
	1915
	1914
	1913
	1912
	1911
	1910
	1909
	1908
	1907
	1906
	1905
	1904
	1903
	1902
	1901
	1900
	1899
	1898
	1897
	1896
	1895
	1894
	1893
	1892
	1891
	1890
	1889
	1888
	1887
	1886
	1885
	1884
	1883
	1882
	1881
	1880
	1879
	1878
	1877
	1876
	1875
	1874
	1873
	1872
	1871
	1870
	1869
	1868
	1867
	1866
	1865
	1864
	1863
	1862
	1861
	1860
	1859
	1858
	1857
	1856
	1855
	1854
	1853
	1852
	1851
	1850
	1849
	1848
	1847
	1846
	1845
	1844
	1843
	1842
	1841
	1840
	1839
	1838
	1837
	1836
	1835
	1834
	1833
	1832
	1831
	1830
	1829
	1828
	1827
	1826
	1825
	1824
	1823
	1822
	1821
	1820
	1819
	1818
	1817
	1816
	1815
	1814
	1813
	1812
	1811
	1810
	1809
	1808
	1807

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMERUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31 01 2012	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP	7200
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR	
(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092020		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....639350..)			DA	639350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	63935	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	79862	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	603303	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1386451	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	525792	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	394202	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25405	
	Dettes fiscales et sociales			DY	71399	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5400	
TOTAL (IV)			EC	1022200		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2408651		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	629106
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	355323	FH	FI 355323
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	355323	FK	FL 355323
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 355329
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 97669
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 8135
	Salaires et traitements *				FY 198356
	Charges sociales (10)				FZ 72763
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *			GA 17684
		- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 464
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 395072
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG -39743
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 644676
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 13244
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 657920
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 14898
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 14898
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 643022
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 603279

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS KRISTY</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	24	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	24	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1013275	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	409971	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	603303	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP	
		– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	657920	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	6473	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
	facultatives A6	obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Détail en annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY

Exercice N, clos le : 30/09/2020

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	24
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	24
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		30092020		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	787	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3792	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	65523	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5127	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes		IK		IL		IM	
	TOTAL III	LN	74442	LO		LP	19490	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	919810	8V		8W
Autres titres immobilisés			1P	492882	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	7740	1U		1V	
TOTAL IV		1Q	1420432	1R		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1495662	ØH		ØJ	
							19490	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		IW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III	IY		NG		NH	93932	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY
Autres titres immobilisés			1I	112755	2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E	540	2F	
TOTAL IV		1B	112755	NJ	540	NK	1307136	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	112755	ØK	540	ØL	
							1401856	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		30092020		Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		
Autres immobilisations incorporelles		PE	356	PF	91	PG		
TOTAL I								
TOTAL II							447	
Terrains		PI		PJ		PK		
Constructions		PM		PN		PO		
Sur sol propre		PR		PS		PT		
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PZ		QA		QB		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	692	QE	474	QF		
Autres immobilisations		QH	21865	QI	15542	QJ		
corporelles		QL	2309	QM	1576	QN		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		
Emballages récupérables et divers		QU	24866	QV	17592	QW		
TOTAL III							42459	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	25222	ØP	17684	ØQ	42907	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I								
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II								
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. gales, agenc am. divers		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO
TOTAL IV								
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS KRISTY</u>		30092020		Néant ☒ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				30092020		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7200	UV	7200	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	56926		56926					
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	16072		16072					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4020		4020					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	670962		670962					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	296		296					
	Charges constatées d'avance		VS	8206		8206					
	TOTAUX		VT	763684	VU	763684	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	525792		138099		387693				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5789		389					5400	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25405		25405						
Personnel et comptes rattachés		8C	13743		13743						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35506		35506						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16357		16357						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5790		5790						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	388413		388413						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5400		5400						
TOTAUX		VY	1022200	VZ	629106		387693			5400	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	930	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66704	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET		Néant		Exercice N clos le		30/09/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	603303	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)												WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9912	XE		11333			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1421						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW					
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)												I7	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	1442	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	1442			
	Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8				
		{		- imposées au taux de 0 %				ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{		Plus-values nettes à court terme				WN						
				{		Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	616078		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV					
			{		- imposées au taux de 0 %				WH					
			{		- imposées au taux de 19 %				WP					
			{		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW					
			{		- imputées sur les déficits antérieurs				XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	31966	)	XA	607364				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX					
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												ZY
Majoration d'amortissement *												XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF				
		Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 undecies)	L6		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA					
		ZFU – TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	0	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	)	XG	8895			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD						
		Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI								
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	616259	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						{	Bénéfice (I moins II)		XI		XJ	180		
						{	Déficit (II moins I)							
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	180			

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		30092020		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	180
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	180
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4406
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY

Exercice N clos le : 30092020

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		AIDE AFE URSSAF	8895
TOTAL WQ		TOTAL XG	8895



BIENS EN LOCATION SUIVI DES AMORTISSEMENTS

ANNEXLIB02

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	11572	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	218289		Dividendes	ZE	150000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	229862		Report à nouveau	ZG	79862				
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	229862		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	3254			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	45964			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13848			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	18	ST	34601			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	97669			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1584			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	6551			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	8135			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	69657			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	19180			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	226303			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,00 %			
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 Sinon 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (8)		Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %		(A)	(B) (Cumulation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
---	--	------------------------------------	--	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie			
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)			
	sur 10 ans			
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)			
	TOTAL 1			

Origine	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie			
	sur 3 ans au titre de N-1			
	N-2			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N-5			
	1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) N-6			
	(à préciser) au titre de : N-7			
	N-8			
	N-9			
	TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTYNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ① ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ① ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS KRISTY</u>	Néant ☒ *
---	---

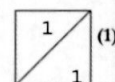
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS KRISTY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01102019		et clos le: 30092020	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	6
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	355323
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	355323
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	5
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	51704
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	464
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	52168
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	303160
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	303160
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	355323
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 0
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 01 2020

N° SIRET 82397000900028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMICHAUD Prénom(s) THIERRY
Nom marital % de détention 84,83 Nb de parts ou actions 542350
Naissance : Date 12091971 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWICKERT Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital AMICHAUD % de détention 15,17 Nb de parts ou actions 97000
Naissance : Date 31081973 N° Département 94 Commune MAISON ALFORT Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(I)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440 VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique SAS Dénomination MONAMY
N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 6 9 2 9 7 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination GAMAT
N° SIREN (si société établie en France) 5 0 0 0 5 5 4 0 5 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination WF-IDF
N° SIREN (si société établie en France) 5 2 9 7 9 5 7 7 5 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SAS KRISTY

30092020

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SAS KRISTY

30092020

[illegible]

KRISTY

Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN ACTIF	30/09/2020	30/09/2019	Ecart %
Immobilisations incorporelles	339	430	---
Immobilisations corporelles	51 473	49 575	3.83
Immobilisations financières	1 307 136	1 420 432	-7.98
ACTIF IMMOBILISE	1 358 949	1 470 439	-7.58
Clients et comptes rattachés	56 926	13 656	---
Autres créances	691 351	486 752	42.03
Créances	748 278	500 408	49.53
Disponibilités	293 217	169 786	72.70
Charges constatées d'avance	8 206	9 056	-9.39
ACTIF CIRCULANT	1 049 701	679 251	54.54
TOTAL ACTIF	2 408 651	2 149 690	12.05

BILAN PASSIF	30/09/2020	30/09/2019	Ecart %
Capital social	639 350	639 350	---
Réserve légale	63 935	63 935	---
Report à nouveau	79 862	11 572	---
RESULTAT DE L'EXERCICE	603 303	218 289	---
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 386 451	933 147	48.57
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	525 792	591 027	-11.04
Emprunts et dettes financières diverses	394 202	512 203	-23.04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 405	21 849	16.28
Dettes fiscales et sociales	71 399	57 942	23.22
Autres dettes	---	27 580	---
Produits constatés d'avance	5 400	5 940	-9.10
TOTAL DETTES	1 022 200	1 216 543	-15.98
TOTAL PASSIF	2 408 651	2 149 690	12.05

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT	30/09/2020	30/09/2019	Ecart %
Durée	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	355 323	470 919	-24.55
Total produits d'exploitation	355 329	473 433	-24.95
Coût des achats et charges externes	97 669	94 311	3.56
VALEUR AJOUTEE	257 654	376 608	-31.59
Impôts, taxes et versements assimilés	8 135	4 889	66.40
Charges de personnel	271 119	270 056	0.39
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-21 590	101 663	---
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	---	2 510	---
Autres produits	5	4	0.25
Dotations aux amortissements et provisions	17 684	14 932	18.43
Autres charges	464	12	---
RESULTAT D'EXPLOITATION	-39 743	89 231	---
Résultat financier	643 022	155 680	---
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	603 279	244 911	---
Résultat exceptionnel	24	-275	---
Impôt sur les bénéfices	---	26 347	---
RESULTAT NET COMPTABLE	603 303	218 289	---

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 355 323 €, contre 470 419 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 24.55 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 395 072 € après dotation aux provisions et amortissement de 17 684 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 270 056 € à 271 119 €, soit une progression de 0.39 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -39 743 €, contre 89 231 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 643 022€, contre 155 680 € pour l'exercice précédent

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 24 €, contre -275 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 603 303.73 €, contre un résultat de 218 289.83 pour l'exercice précédent.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	8	Ne pas renseigner					8	Ne pas renseigner				
Montant total des factures concernées TTC	13 010,13 €	6 266,80 €			18,56 €	6 285,36 €	9 340,00 €					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	11,10%	5,35%	0,00%	0,00%	0,02%	5,36%	Ne pas renseigner					
117 181,20 €							Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Ne pas renseigner							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
426 388,80 €												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuels ou légaux						Délais contractuels ou légaux					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire a eu les conséquences suivantes sur l'activité de notre entreprise et celles de nos filiales au cours de l'exercice :

. L'activité a été perturbée pour nos filiales sur les premières semaines de confinement en raison de la fermeture des centres commerciaux ce qui nous a contraint à fermer pendant le confinement. La reprise s'est opérée doucement au sein de nos filiales mais sans revenir au niveau pré-confinement.

. Différentes mesures ont été prises :

- la mise en place de l'activité partielle pour notre personnel salarié,
- le report de loyers pour nos filiales,
- L'indemnisation assurance perte d'exploitation pour nos filiales,
- la demande du PGE pour 2 de nos filiales sur les 3,
- La demande d'aides d'URSSAF.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Activité des filiales

- La société MONAMY, SASU ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Rue Pierre Bezancon, immatriculée 830 669 297 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 566 996 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 41 873 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- La société GAMAT, SAS ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Rue Pierre Bezancon, immatriculée 500 055 405 RCS CRETEIL, dont notre société détient 99.80% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 3 087 455 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 219 353 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- La société WF-IDF, SASU ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Rue Pierre Bezancon, immatriculée 529 795 775 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 2 241 592 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 186 214 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Détention du capital social par les salariés

Le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 603 303,73 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- une somme de 280 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 0.437 €
- et le solde, soit323 303.73 €
au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2019	85 714 €
30/09/2018	140 000 €
30/09/2017	59 244 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

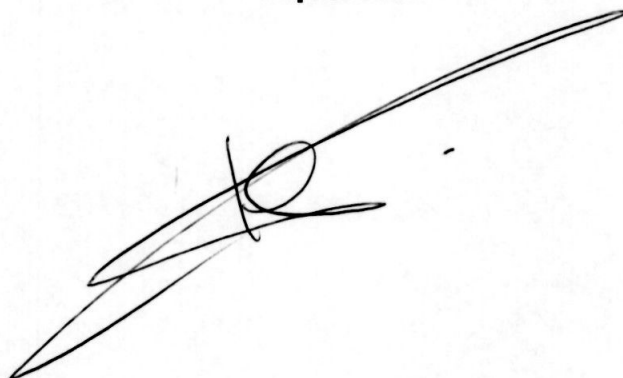
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 11 333 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2021**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 603 303,73 €, de la manière suivante :

- une somme de 280 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 0.437 €
- et le solde, soit323 303.73 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
30/09/2019	85 714 €
30/09/2018	140 000 €
30/09/2017	59 244 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Pour copie certifiée conforme
Le président



KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 31 MARS 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 603 303,73 €, de la manière suivante :

- une somme de 280 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 0.437 €
- et le solde, soit 323 303.73 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice

Dividende

30/09/2019

85 714 €

30/09/2018

140 000 €

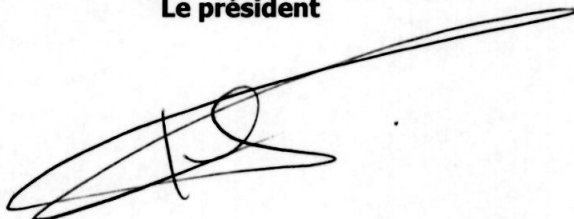
30/09/2017

59 244 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le président





*Copie certifiée
conforme
Le Perdu L.*

KRISTY

Société par Actions Simplifiée

**Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2020

Assemblée Générale du 31 mars 2021

SAS KRISTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
6 rue Arthur Honegger
94440 SANTENY
RCS Créteil 823 970 009

Serge GODARD

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
RCS CRETEIL 479 369 266

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS KRISTY

Assemblée Générale du
31 mars 2021

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Président

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Nanteuil-lès-Meaux, le 12 mars 2021

Le commissaire aux comptes



Serge GODARD



Bilan actif 30/09/2020

Actif		Exercice au 30/09/2020			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/09/2019
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	373	373		68
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	414	74	339	362
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	787	447	339	431
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	93 932	42 459	51 473	49 575
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	93 932	42 459	51 473	49 575
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	919 810		919 810	919 810
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	380 126		380 126	492 882
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 200		7 200	7 740
	TOTAL	1 307 136		1 307 136	1 420 432
Total de l'actif immobilisé		1 401 856	42 907	1 358 949	1 470 439
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	56 926		56 926	13 656
	Autres créances	691 351		691 351	486 752
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	748 278		748 278	500 408
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie	293 217		293 217	169 786
	Disponibilités	293 217		293 217	169 786
	TOTAL	293 217		293 217	169 786
Charges constatées d'avance		8 206		8 206	9 056
Total de l'actif circulant		1 049 701		1 049 701	679 251
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		2 451 558	42 907	2 408 651	2 149 690
Renvois :					
(1) Dont droit au bail				7 200	7 740
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Certifié Sincère et

LE COMMISSAIRE AUX



Bilan passif 30/09/2020

Passif		Au 30/09/2020	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 639 350)	639 350	639 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	63 935	63 935
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	79 862	11 572
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	603 303	218 289
	Situation nette avant répartition	1 386 451	933 147
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		1 386 451	933 147
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	525 792	591 027
	Emprunts et dettes financières divers (3)	394 202	512 203
	Total	919 995	1 103 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 405	21 849
	Dettes fiscales et sociales	71 399	57 942
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		27 580
	Instruments de trésorerie		
Total		96 804	107 372
Produits constatés d'avance		5 400	5 940
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 022 200	1 216 543
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 408 651	2 149 690
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	393 093	
	à moins d'un an	629 106	1 216 543
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2020

Périodes 01/10/2018 30/09/2019 Durées 12 mois
01/10/2019 30/09/2020 12 mois

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	355 323	355 323	470 919
	Chiffre d'affaires net	355 323	355 323	470 919
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			2 510
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		5	4
	Autres produits			
	Total		355 329	473 433
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
Produits financiers	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		97 669	94 311
	Impôts, taxes et versements assimilés		8 135	4 889
	Salaires et traitements		198 356	193 330
	Charges sociales		72 763	76 726
	Dotations	amortissements	17 684	14 932
	d'exploitation	provisions		
Charges financières	sur immobilisations			
	sur actif circulant			
	pour risques et charges			
	Autres charges		464	12
	Total		395 072	384 202
	Résultat d'exploitation	A	-39 743	89 231
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)		644 676	155 908
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)		13 244	16 567
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		657 920	172 475
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		14 898	16 794
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		14 898	16 794
	Résultat financier	D	643 022	155 680
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	603 279	244 911

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2020

Périodes 01/10/2018 30/09/2019 Durées 12 mois
01/10/2019 30/09/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	24	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		275
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		275
Résultat exceptionnel		F 24	-275
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	26 347
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		603 303	218 289
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	657 920	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	6 473	

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES